

SP/CM.

28 Janvier 1960

9

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

ANNEE 1960 N° 14 /ECE/MTP

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECRET

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

DU

PREMIER MINISTRE

SOMMAIRE

Nomination d'un Directeur des Travaux Publics.-

LE PREMIER MINISTRE.-

VU la Constitution de la République et de la Communauté Française du 4 Octobre 1958 ;

VU la délibération n°58-40 du 4 Décembre 1958 de l'Assemblée Territoriale du Dahomey, portant option du Statut d'Etat Membre de la Communauté et proclamation de la République du Dahomey, notamment l'organisation provisoire des pouvoirs de l'Etat ;

VU le décret n°109/PCM du 6/8/1959 fixant les attributions des membres du Conseil des Ministres ;

SUR la proposition du Ministre des Travaux Publics ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRET

ARTICLE 1er.- M. André JUZAU, Ingénieur en Chef 5ème échelon des Travaux Publics, est nommé Directeur des Travaux Publics du DAHOMEY, pour compter du 11 Janvier 1960 date du départ de M. MARCEL ADAM, Ingénieur en Chef 3ème échelon des Travaux Publics.

ARTICLE 2.- Le Présent Décret sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, le 27 Janvier 1960
LE PREMIER MINISTRE DU DAHOMEY.

AMPLIATIONS:

J.O.R.D.	1
P.C.M.	15
J.G.C.M.	3
MINISTRES	15
J.F.	1
B.F.	5
TRESOR	1
D.T.P.	10
HAUSSAIRE	1
D.P.	1
INTERESSE	1

H. M A G A